Alain Pinoges - CIRIC

LA CONVENTION CONTRE LA DÉSERTIFICATION

# Un défi, peu de moyens

***Associer les populations locales : cette stratégie voulue par la convention des Nations unies sur la désertification rompt avec les pratiques habituelles. Mais le combat contre la dégradation des terres d'une partie de la planète dispose-t-il de moyens suffisants ?***

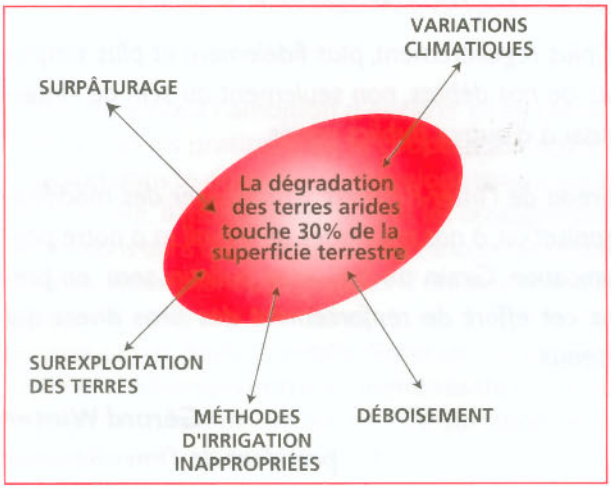


Source : Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification

COMBIEN d'opérations de reboisement censées faire reverdir des terres dénudées se sont-elles enlisées faute d'avoir été conçues avec les principaux intéressés ? Faute d'avoir pris en compte les conflits d'usage entre éleveurs et agriculteurs ? Faute d'avoir intégré la réalité des structures foncières ? Vingt ans après la naissance des premiers programmes de lutte contre la désertification, décideurs, experts et responsables associatifs ont tiré la leçon des échecs passés et sont désormais unanimes sur un point : on ne freinera pas la dégradation des zones arides à coup de grands projets planifiés d'en haut. Il faut, au contraire, reconnaître et valoriser le savoir-faire des communautés locales et leurs initiatives, les impliquer dans les programmes de recherche scientifique et dans l'élaboration de programmes de lutte contre la désertification. C'est ce à quoi se sont engagés les Etats signataires de la Convention des Nations unies sur la désertification, lancée au sommet de Rio sur l'environnement en 1992, signée en 1994 et entrée en vigueur fin 1996. Son objectif est à la mesure des enjeux puisqu'il s'agit de remettre en état les terres dégradées et d'encourager la transition vers une agriculture écologiquement viable et une gestion durable des terres.

Cette approche participative du développement a le mérite de rompre avec les erreurs du passé. On en parlera beaucoup du 30 novembre au 11 décembre prochains à Dakar où se tient la seconde Conférence des parties signataires de la convention, assemblée chargée de sa mise en œuvre et de son suivi. Ce sera aussi

l'occasion de faire le point sur les Programmes d'action nationaux contre la désertification - les PAN - pièce maîtresse de la convention, que les Etats signataires se sont engagés à élaborer de manière concertée (lire encadré).

On peut se demander cependant si l'accent mis sur la participation des populations n'est pas un alibi masquant le refus des Etats et des bailleurs de fonds d'engager des moyens significatifs dans la bataille. Au grand dam des pays du Sud et des ONG, en effet, la convention sur la désertification n'a prévu aucun fonds spécifique pour financer les actions menées en son nom. Les Etats ont seulement prévu un « mécanisme global» dont le fonctionnement devra être précisé à Dakar. *« Le mécanisme global est à la fois une technique et un organisme »*, explique Michel Faucon, ancien représentant des associations françaises de solidarité auprès des organismes internationaux. *« C'est une technique à mettre en œuvre pour débusquer les lignes de crédits qui pourraient être utilisées contre la désertification dans différents organismes internationaux. C'est aussi un organisme constitué d'experts avec à sa tête un directeur qui sera nommé à Dakar, et qui devrait bénéficier de l'infrastructure du Fida (Fonds international de développement agricole), si la conférence des parties le confirme. »* Ce « mécanisme global » se limitera donc à inciter les bailleurs publics et privés à mobiliser des ressources ou à mieux employer leur aide de sorte qu'elle réponde aux objectifs de la convention.

### Se battre sur tous les fronts

Ce n'est donc pas un hasard si l'on s'intéresse de près, aujourd'hui, aux rapports entre désertification et changement climatique ou entre désertification et préservation de la biodiversité : l'enjeu est d'accéder aux crédits du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), principal instrument multilatéral doté de moyens considérables (2,75 milliards de francs sur quatre ans). En eux-mêmes les projets de lutte contre la désertification ne sont pas éligibles au FEM, qui finance des actions liées à la lutte contre l'effet de serre ou à la sauvegarde de la biodiversité. Faut-il en conclure que les pays industrialisés ont peut-être plus intérêt à lutter contre le changement climatique et l'érosion de la diversité génétique que contre la dégradation des sols dans les zones arides ? La pauvreté et la pression migratoire dans ces régions devront-elles s'accroître encore pour les faire changer d'avis ?

Certes, chercher à mieux employer les ressources existantes plutôt que d'en dégager de nouvelles ne peut être assimilé à un désintérêt de la communauté des bailleurs. Tous savent que la lutte contre la désertification n'est pas tant une affaire de moyens techniques que de politiques novatrices. La désertification est surtout le produit d'un « mal-développement ». C'est sur tous les fronts à la fois qu'il faut se battre : politiques agricoles, éducation et formation, négociations commerciales multilatérales... Face à la multiplicité des facteurs responsables de la désertification, on comprend le caractère général de cette convention, qui voudrait ▶

## L'extension de la désertification

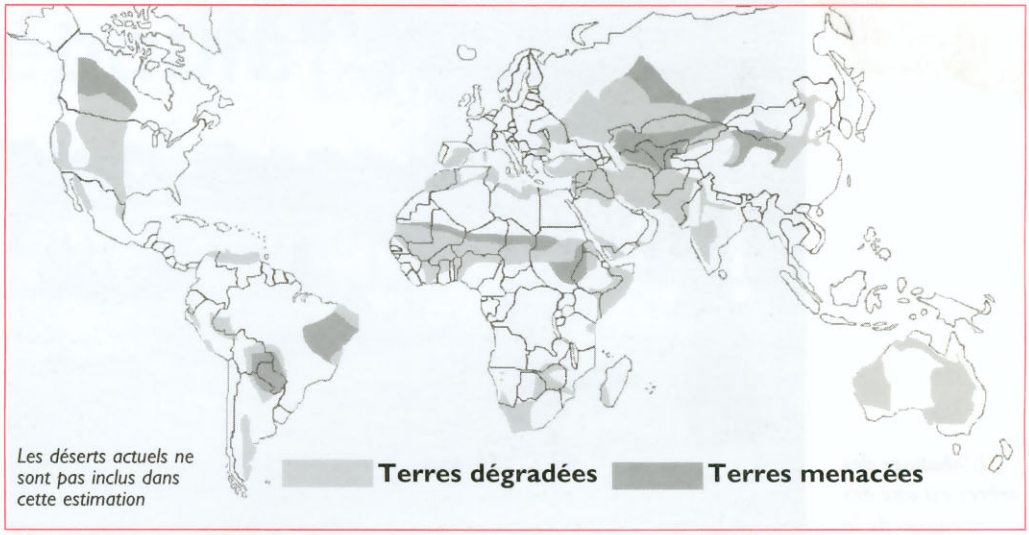


Source : PNUE

## La désertification, un processus de dégradation des terres

**Le mot désertification ne signifie pas avancée des déserts mais dégradation des terres arides ou sèches sur lesquelles vivent plus d'un milliard de personnes. Les trois quarts des terres arides, qui représentent plus du quart des terres émergées de la planète, soit 3,6 milliards d'hectares cultivables répartis dans une centaine de pays, sont touchés par la désertification, selon les chiffres retenus par le secrétariat de la convention émanant du Centre international d'études sur les terres arides de l'université du Texas.**

**La désertification se traduit par la détérioration de la couverture végétale, des sols et des ressources en eau. Elle aboutit à la diminution ou à la destruction du potentiel biologique des terres et de leur capacité à supporter les populations qui y vivent.**

**La désertification est donc synonyme de baisse de la production agricole et peut entraîner malnutrition voire famine, conflits fonciers et migrations forcées.**

**Bien qu'elle affecte certaines régions de pays riches (Andalousie dans le sud de l'Espagne, Australie) la désertification menace des terres - Afrique surtout mais aussi Chine, Inde - où se concentre la majorité des pauvres de la planète, victimes d'un mal qu'ils entretiennent bien malgré eux (lire page 24 « guerre à la coupe des arbres »). Si elle peut être liée à des facteurs naturels (sécheresse, érosion éolienne ou hydrique), la désertification est principalement le fait d'hommes contraints de surexploiter leurs ressources pour survivre, engagés dans des pratiques agricoles nuisibles pour l'environnement (déforestation, abandon des jachères, surpâturage, épuisement des sols...). Elle exige donc des remèdes à la fois techniques (régénération des sols, substitution du combustible bois, association culture-élevage...) et socio-économiques (planification familiale, fixation de prix agricoles garantis...).**

**A. de R.**

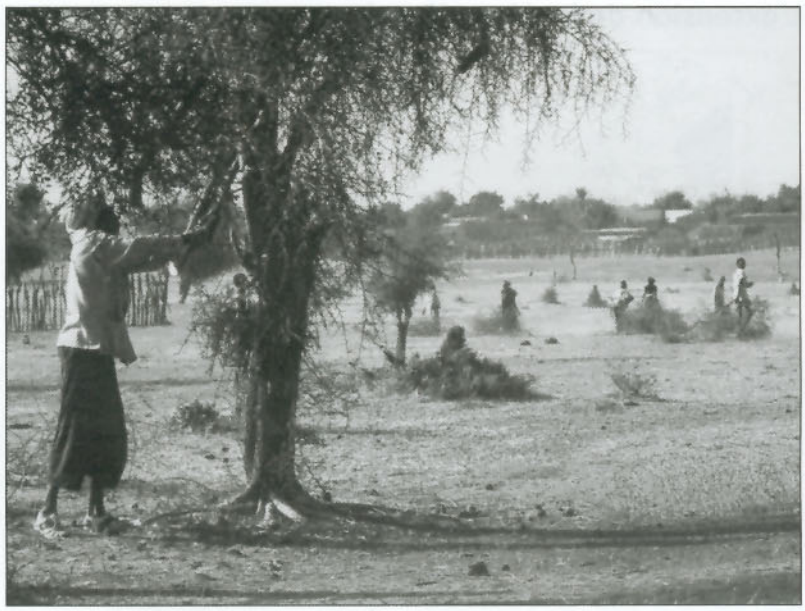

Philippe Ortolli

*L'abattage des arbres est une des causes de la désertification.*

plutôt inspirer, à tous les niveaux, de nouvelles pratiques de coopération. La convention « *vise à rompre avec les pratiques du passé en restructurant la procédure de l'aide internationale* », comme le souligne un document d'analyse de la Commission européenne. Ce souci est louable, il n'en reste pas moins que les moyens ne sont pas à la hauteur du défi. Le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) estime lui-même que la désertification représente pour les pays affectés une perte de 42 milliards de dollars chaque année. Et qu'il faudrait investir au moins 10 milliards de dollars par an durant vingt ans pour enrayer le processus. ■

*Antoine de Ravignan*

## Les plans d'action nationaux contre la désertification

**Prévus par la convention contre la désertification dont ils constituent un des principaux outils, les Programmes d'action nationaux (PAN) sont toujours en cours d'élaboration. Sur plus de 150 pays signataires de la convention, deux seulement - le Mali et le Cap-Vert - ont achevé leur PAN, mais aucun n'a commencé à le mettre en œuvre.**

**L'élaboration des PAN est en effet longue et délicate. La convention a posé le principe d'une conception collective faisant intervenir, outre l'Etat, la société civile, les populations locales et les autres partenaires du développement. « *Cette façon de mobiliser les acteurs du développement, communautés locales, femmes, paysans, associations, etc., est tout à fait nouvelle et importante* », remarque Masse Lo, représentant du Riod (Réseau international des ONG contre la désertification). Ce processus est évidemment plus long que l'habituelle centralisation qui préside à la mise en œuvre de certains traités, surtout dans des pays où la société civile n'est pas très développée. En outre, les actions à réaliser doivent prendre en compte non seulement les réalités physiques (sols, végétation, etc.) mais aussi économiques et sociales (politiques agricoles, problèmes fonciers) et donc politiques. « *La tentation est grande de se limiter à une lecture technique de la convention* », remarque un expert occidental du Club du Sahel. Il est difficile aussi de résister à la pente naturelle qui conduit à élaborer des plans « *en général très ambitieux qui visent à récupérer l'argent plutôt qu'à optimiser les fonds existants* », estime-t-il. Enfin, « *les bailleurs de fonds sont souvent dans des cloisons semi-étanches où les aides à l'agriculture, à l'environnement, à la sécurité alimentaire, à l'organisation des producteurs sont très distinctes. Il n'est pas facile de faire passer l'argent d'une ligne de crédit à l'autre* ». Des chefs de file de pays « donateurs » ont été choisis : la France pour le Cap-Vert et le Tchad, l'Allemagne pour le Mali, le Canada pour le Burkina Faso. Mais pour l'heure, les PAN n'ont pas encore démarré.**

**Ph.O.**

## Les étapes de la lutte contre la désertification

**1972 Les liens entre dégradation de l'environnement et activité humaine sont mis en évidence par le rapport du Club de Rome et la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain, à Stockholm (Suède). La même année, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) crée le Club du Sahel, le CILSS (Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel) et l'Unso (Office des Nations unies pour le Sahel), organismes chargés de mobiliser et de coordonner l'assistance internationale dans cette région d'Afrique qui sort, en 1968, d'une troisième sécheresse du siècle (200 000 morts) après celles de 1910 et 1940.**

**1977 Conférence des Nations unies sur la désertification à Nairobi. Elle a été lancée en 1975, année d'une nouvelle sécheresse dans le Sahel.**
**Création du PNUE (Programme des Nations unies sur l'environnement), chargé de mettre en œuvre le plan d'action de la conférence. Un premier projet de convention internationale échoue. Les ministres africains de l'environnement réclament une véritable convention sur la désertification.**

**1992 Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro qui adopte deux conventions, l'une sur la biodiversité, l'autre sur le changement climatique. La désertification fait l'objet, à la demande pressante des Etats africains, d'une déclaration qui ouvre la voie à l'élaboration d'une convention qui sera signée en 1994. En attendant son entrée en vigueur, une résolution sur les actions urgentes sur l'Afrique est adoptée.**

**1996 Entrée en vigueur de la Convention des Nations unies pour combattre la désertification, ratifiée aujourd'hui par 120 Etats. La Conférence des parties, qui réunit les pays signataires, est l'assemblée souveraine chargée de la mise en œuvre de la convention. Sa première réunion a eu lieu à Rome en octobre 1997, la seconde est prévue du 30 novembre au 11 décembre 1998 à Dakar (Sénégal). Son secrétariat doit s'installer à Bonn. A. de R.**